

## L'ARS Paca renforce l'accès aux soins de proximité dans les Alpes-Maritimes.

Marseille, le 9 avril 2019.

Depuis janvier 2018, l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur déploie une stratégie régionale pour renforcer et garantir un égal accès aux soins dans les territoires : c'est le plan territorial d'accès aux soins (PTAS).

Même si le nouveau « zonage médecins » arrêté par l'ARS Paca a permis une augmentation du nombre de territoires éligibles à des aides au maintien ou à l'installation de médecins (30 % de la population du département des Alpes-Maritimes vit sur un territoire éligible à ces aides, soit 120 communes sur 163), l'égal accès à des soins de qualité ne se limite pas à la question de l'installation des professionnels de santé.

Ce jour se tient la conférence sur l'accès territorial aux soins de proximité dans les Alpes-Maritimes durant laquelle les élus, les acteurs de santé et les partenaires se réunissent autour d'un objectif commun : agir ensemble pour améliorer l'accès aux soins.



### Des initiatives territoriales dans les Alpes-Maritimes.

Effectivement, de nombreuses actions concrètes sont engagées dans les Alpes-Maritimes pour améliorer l'accès aux soins :

- **Des structures d'exercice coordonné pour garantir l'accessibilité aux soins**
  - **7 maisons de santé pluri professionnelles** (MSP) labellisées et en fonctionnement sont réparties sur l'ensemble du département et proposent une offre de soins coordonnée, des actions de prévention et des plages de consultations sans rendez-vous. Elles sont constituées de professionnels médicaux, d'auxiliaires médicaux ou pharmaciens > **6 nouvelles MSP** sont actuellement en projet ;
  - **1 communauté professionnelle territoriale de santé** (CPTS) déployée sur le territoire. Les communautés professionnelles territoriales de santé sont composées de professionnels de santé regroupés assurant des soins de premier et de second recours et d'acteurs médico-sociaux et sociaux. > **des nouvelles CPTS** sont en projet à l'initiative des professionnels ;
  - **7 centres de santé polyvalents** dispensant des soins de premier recours (consultation de médecine, actes de radiologie, soins dentaires, spécialistes, paramédicaux, etc) pour une prise en charge coordonnée de qualité dans des zones à de désertification médicale.
- **L'organisation des professionnels de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue en développant ou favorisant à termes :**
  - **huit médecins correspondants Samu** avec un réseau animé par le CHU de Nice pour sécuriser les prises en charge en urgence des patients en vallée et améliorer les temps d'accès à un Smur ;
  - des **consultations avancées** effectuées par des médecins spécialistes libéraux ou salariés au sein des hôpitaux de proximité ou en structures d'exercice coordonné ou en télémédecine ;
  - **deux équipes mobiles extra-hospitalières** de soins palliatifs et de gériatrie rattachées à un établissement de santé qui se déplacent au lit du malade et auprès des soignants, à la demande des professionnels de santé.
- **Les plateformes territoriales d'appui pour simplifier la vie des professionnels de santé**
  - Pour apporter au quotidien un soutien aux professionnels de santé face aux situations complexes qu'ils rencontrent et qui nécessitent une coordination des acteurs, **trois plateformes territoriales d'appui** (PTA) ont été mise en place dans les Alpes-Maritimes :
    1. La PTA C3S (centre de soutien santé social) est accessible au ☎04 92 00 02 03. Elle propose ses services sur Nice et le haut pays.
    2. La PTA Est Azur est accessible au ☎04 93 85 11 25. Elle propose ses services sur les vallées de la Bévéra et de la Roya ainsi que le mentonnais.
    3. La PTA Cap Azur qui est en cours de création et qui sera opérationnelle fin 2019. Elle proposera ses services sur l'Ouest du département des Alpes-Maritimes.

#### L'offre de soins de proximité dans les Alpes-Maritimes :

- **7 maisons de santé pluri professionnelles ;**
- **7 centres de santé polyvalents ;**
- **1 communauté professionnelle territoriale de santé ;**
- **1 248 médecins généralistes et 1 577 spécialistes libéraux ;**